

Formation coordonnateurs communaux 2026 - Module 2

Communes de 10 000 habitants ou plus

Exercice : contrôle de la tournée de reconnaissance par le coordonnateur

CONSIGNES au formateur

Objectifs pour le coordonnateur

- Comprendre ce qu'on attend de lui pour le contrôle de la tournée de reconnaissance ;
- Comprendre les liens entre BSA et échantillon et savoir les utiliser dans le contrôle des adresses.

Consignes pour le formateur

- **En introduction, expliquer le contexte :**
 - l'agent recenseur a réalisé sa tournée de reconnaissance et vient en mairie rapporter sa liste d'adresses d'habitation annotée ;
 - le coordonnateur utilise les différents moyens mis à sa disposition pour analyser les résultats : Omer, la BSA et le recours au correspondant RIL (souvent au service urbanisme de la mairie).
- **Distribuer à tous les stagiaires le document « énoncé »** comprenant les consignes au participant jouant le rôle du coordonnateur (en page 1), l'extrait de la BSA (en page 2) et la liste d'adresses d'habitation annotée par l'agent recenseur (en pages 3 et 4) ; expliquer ce que sont les différents documents et leur contenu ;
- Laisser 5 à 10 minutes aux stagiaires pour analyser la liste d'adresses d'habitation et réfléchir aux questions qu'ils poseraient à l'agent recenseur et au correspondant RIL ;
- **Demander / désigner :**
 - une personne qui jouera le rôle du coordonnateur communal ;
 - et une autre qui jouera le rôle de l'agent recenseur (vous lui distribuerez la page de consignes correspondante figurant en page 3 de ce document) ;
- **vous-même jouerez le rôle du correspondant RIL** (consignes au verso) ;
- Faire jouer la mise en situation ;
- Ensuite, **recueillir les réactions des observateurs et « débriefer »** à la fois sur l'aspect technique et sur l'attitude à adopter par le coordonnateur ; au préalable, rappeler les consignes de « critique constructive » et de non-jugement.
- Vous pouvez éventuellement distribuer le corrigé à tous les stagiaires.

Selon le temps disponible, le public et les préférences du formateur en termes d'animation, une alternative au jeu de rôle pourra être, plutôt que de désigner deux volontaires pour jouer la mise en situation, de procéder sous forme de questions / réponses ; en ce cas, le formateur joue les deux rôles d'agent recenseur et de correspondant RIL et demande aux stagiaires d'exposer leur avis sur la liste d'adresses d'habitation et l'attitude à adopter, les questions à poser et les recherches à effectuer sur les différents cas.

Consignes pour jouer le rôle du correspondant RIL

Si le coordonnateur vous interroge sur certaines adresses, vous lui fournirez les réponses suivantes :

- rue Clotilde de Survile : la rue a été renommée en « rue Camille Artège » il y a trois ans ;
- rue Ernest Renan : c'est une voie perpendiculaire à la rue Pierre Semard ; sur le cadastre, la maison du 7 rue Renan fait l'angle avec la rue Semard ;
- Les Bastides : nouveau lotissement pour lequel une dizaine de permis de construire a été déposée ;
- rue Ranvier : plusieurs chantiers de rénovation urbaine dans cette rue, notamment au n° 64 où un nouvel immeuble sera prochainement construit ;
- 31 rue Constant : chantier avec destruction de l'ancienne construction et permis de construire pour une maison ;
- 17 rue Genton : immeuble transformé avec création de 10 logements supplémentaires selon le permis de construire ;
- rue Paul Verlaine : pas de numéro 77 au cadastre.

Formation coordonnateurs communaux 2026 - Module 2

Communes de 10 000 habitants ou plus

Exercice : contrôle de la tournée de reconnaissance par le coordonnateur

CONSIGNES au participant jouant le rôle de l'agent recenseur

Vous êtes agent recenseur sur la commune de Saint-Martin, en charge de l'Iris 0101.

Vous rapportez votre liste d'adresses d'habitation que vous avez annotée au cours de la tournée de reconnaissance.

Si le coordonnateur communal vous demande des précisions sur certaines adresses, vous lui fournirez les réponses suivantes :

- 11 rue Clotilde de Surville : la rue comporte de nouvelles plaques « Rue Camille Artège » et le facteur que vous avez croisé vous a confirmé que la rue avait changé de nom ;
- 7 rue Ernest Renan : il s'agit de l'entrée du garage d'une maison dont l'entrée principale (entrée piétons) est dans la rue perpendiculaire, au n° 1 rue Pierre Semard. La boîte aux lettres au nom de M. Zidane est également au 1 rue P. Semard ;
- 37 rue Georges Couderc : c'est un immeuble avec 2 cages d'escalier différentes, une est numérotée B l'autre n'a pas de signe distinctif ;
- Les Bastides : c'est un nouveau lotissement et vous y avez noté 3 maisons visiblement habitées (d'autres sont en construction, mais il n'a encore que les fondations) ; les 3 maisons terminées sont situées pour 2 d'entre elles à gauche de l'entrée du lotissement, la 3^e à droite ;
- 28 Bd de la corniche : c'est une école primaire, vous y êtes passé au moment de la sortie des classes et un instituteur vous a confirmé qu'à l'étage se trouvait le logement du gardien ;
- 12 av Alexandre Godard, vous avez repéré cette adresse d'un logement sans difficulté ; la boîte aux lettres est au portail de la maison ;
- 64 rue Ranvier : c'est un chantier, un voisin vous a confirmé que l'immeuble avait été détruit ;
- 31 rue Constant : c'est aussi un chantier, une maison est en cours de construction mais porte et fenêtres ne sont pas posées ; vous avez relevé le numéro de permis de construire qui figure sur le chantier et l'avez noté sur votre liste d'adresses ;
- 17 rue Genton : c'est un immeuble qui paraît neuf, avec 14 boîtes aux lettres mais vous n'êtes pas sûr que tous les logements soient occupés ;
- 75 rue Paul Verlaine : c'est un immeuble avec une entrée unique sur la voie : passé le porche, il y a deux entrées, une à gauche et une à droite, avec 23 logements d'un côté et 22 de l'autre (il y a aussi un cabinet médical sans logement) mais pas de numéro 77 affiché : le porche d'entrée ne comporte que le n° 75 ;
- 5 Bd Henri Barbusse : il n'y a que 25 logements à cette adresse, un des logements correspond à un cabinet dentaire et la secrétaire médicale vous a confirmé qu'il n'y avait pas de logement.